

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
46005 CAHORS

PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
BP. 289 - Tél : 05.65.23.46.53

LE DELEGUE DU PROCUREUR

CAHORS, le 7 Mars 2016

Référence :15/351/02

AFFAIRE : DAVAL-BOY etc.

Madame BRIARD Brigitte Présidente de l'association pour la
protection du patrimoine Gorges de l'Escaulems.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suite à votre plainte du
27/03/2015 ci-dessus visée pour prise illégale d'intérêt par élu public

**MM DAVAL Laurent -MONTBERTRAND Jacques et Francis – VISTOUR Didier –
COLOMB-DELSUC Jean- Philippe – LANDES Daniel – MMES DAVAL Françoise et
Marie-Claude – BOY Claudie -**

ont fait l'objet :

D'un **RAPPEL A LA LOI** qui a été notifié par courrier .

**- ils ont été mis en garde sur la réitération de tels faits et informés des
sanctions judiciaires encourues.**

- Par ailleurs les intéressés ont été informés que s'ils réitéraient de tels actes, ils feraient l'objet
sans aucune indulgence de poursuite devant le Tribunal compétent.

Soyez assuré(e) que le Parquet restera vigilant et s'assurera du respect de cet
avertissement. Je vous engage vivement à faire connaître à Monsieur le Procureur de la
République tout nouvel incident dont les intéressés pourraient être les auteurs à votre encontre.

Recevez, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre. CEAGLIO
Délégué du Procureur de la République

